



Montréal, le 21 octobre 2016

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Madame [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**

**V/Réf. : [REDACTED]**

**N/Réf. : 0801-01-2016-2017-258**

---

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 20 octobre 2016, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie des décisions suivantes :

- *Syndicat des professeurs du Collège du Vieux-Montréal c. Ville de Montréal et C.U.M.*, M-99-0133, 14 septembre 1999;
- *Syndicat des professionnels et professionnelles du Collège du Vieux-Montréal c. Ville de Montréal et C.U.M.*, M-99-0135, 14 septembre 1999 ;
- *Pétrofina Canada Ltee c. Ville de Montréal*, M-77-5893, 29 septembre 1977;
- *Cie Pétrolière Impériale Ltee c. Ville de Sept-Îles*, Q-84-1337, 4 mai 1984.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient les décisions M-99-0133 et M-99-0135, lesquelles peuvent vous être communiquées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »). Vous trouverez donc ci-joint une copie de ces décisions.

Cependant, nous vous informons que nous ne détenons pas les décisions M-77-5893 et Q-84-1337. Conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1), ces documents relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public. Vous trouverez également un extrait de cet article en pièce jointe.

.../2

En effet, les décisions recherchées sont détenues par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Pour les obtenir, vous pouvez adresser votre demande par courriel à la responsable de l'accès à l'information, Maître Isabelle Lafrance, à l'adresse « [acces@banq.qc.ca](mailto:acces@banq.qc.ca) ».

Les informations de localisation de ces documents sont les suivantes :

**BREF M-77-5893**

- Fonds d'archives : Bureau de révision de l'évaluation foncière
- Numéro du fonds : E234
- Lieu de conservation : BAnQ Vieux-Montréal
- Numéros de contenants : 2004-02-001/88

**BREF Q84-1337**

- Fonds d'archives : Bureau de révision de l'évaluation foncière
- Numéro du fonds : E234
- Lieu de conservation : BAnQ Québec
- Numéros de contenants : 2003-01-003/101

Enfin, nous vous avisons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Un avis relatif à l'exercice de ce recours est joint à la présente.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

***ORIGINAL SIGNÉ***

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques  
Responsable de l'accès aux documents  
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décisions, article de Loi et avis de recours